



**Procès-verbal du Bureau Syndical
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
Mercredi 09 février 2022**

Lieu : Mairie de Malbuisson

Date de la convocation : 02/02/2022

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présent(e)s :

2

Membres présents :

8

Membres représenté(e)s :

Membres représentés :

1

Nombre de suffrage exprimés

11

L'an deux mille vingt-deux, le neuf février à neuf heures et trente minutes, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Malbuisson, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	X
	Béatrix LOIZON	X
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	X
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	X
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	X
CC Portes du Haut Doubs	Gérard FAIVRE	X
CC Val de Morteau	Jean Pierre FRIGO	X
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	Excusé – Proc. M. ALPY
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	X
CC Plateau de Frasne et Val du Dugeon	Christian VALLET	X
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	X

Secrétaire de séance : Béatrix LOIZON

Ordre du jour :

1	Approbation PV du 12 janvier 2022.	3
2	Rapport de la rencontre avec M. le préfet et ses services.	3
3	Préparation du débat d'orientations budgétaires	4
3.1	Budget général – section de fonctionnement	4
3.1.1	Les études	4
3.1.2	Les frais de personnel	4
3.2	Budget général – section d'investissement	5
4	Attribution de marchés	9
4.1	Travaux de restauration du ruisseau de St Rénoberth -tranche 1 (Quingey)	9
4.2	Diagnostic hydromorphologique et définition des travaux de restauration du ruisseau du Théverot (Les Gras et Grand' Combe Châteleu,25500)	10
4.3	Etude et cartographie de la végétation du projet ENS des plaines alluviales du Val de Morteau	11
5	Demandes d'aides	12
5.1	Demande de subvention suivis/études Natura 2000 en 2022 : site N2000 Vallées du Dugeon et du Haut-Doubs ; site N2000 Vallées de la Loue et du Lison	12
5.1.1	Site N2000 Vallées du Dugeon et du Haut-Doubs	12
5.1.2	Site N2000 Vallées de la Loue et du Lison	13
5.2	Demande de subvention pour le renouvellement du contrat Natura 2000 Dugeon – Haut-Doubs porté par l'EPAGE HDHL	14
6	Ressources humaines	16
6.1	Participation contrat mutuelle	16
6.2	Tickets restaurants	17
6.3	Evolution des postes partagés avec la Communauté de communes Plateau de Frasné et Val du Dugeon intervenant sur les réserves	17
7	Conventionnements	18
7.1	Avenant à la convention avec la Communauté de communes du Grand Pontarlier relative aux mesures compensatoires de la ZAE des Granges Narboz et des Gravilliers	18
7.2	Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Malpas et l'EPAGE HDHL	18
7.3	Convention avec la Communauté de communes du Grand Pontarlier pour fauche de parcelle(s)	19
8	Questions diverses	19

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux participants ainsi qu'aux membres du Bureau.

Dans un second temps, M. le Président accueille Mme Maud SICARD, arrivée récemment comme remplaçante de Mme Camille BARBAZ le temps d'un congé maternité et organise un tour de table de présentation des personnes présentes au bénéfice de Maud.

Le Président constate que les conditions de quorum sont remplies et ouvre donc la séance.

1 Approbation PV du 12 janvier 2022.

Les membres du Bureau Syndical sont informés de ne pas faire part de leurs remarques éventuelles sur le Procès-Verbal du Bureau Syndical du 12 janvier 2022 qui n'a pas été communiqué pour cette réunion. Il sera transmis lors du prochain bureau syndical.

2 Rapport de la rencontre avec M. le préfet et ses services.

Pour donner suite à un courrier d'invitation que l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue lui a adressé afin de se rencontrer sur son territoire, le préfet et ses services ont organisé une réunion le mardi 08 février 2022 avec l'EPAGE HDHL représenté par M. ALPY, Mme LOIZON, M. GRENIER et M. THEVENET.

Le thème de cette réunion était d'exposer les enjeux du territoire, les actions de l'EPAGE HDHL et les éventuelles difficultés rencontrées.

Après un rappel historique du SAGE et la création de l'EPAGE HDHL, les enjeux évoqués ont été autour de l'amélioration de la qualité de l'eau, les risques sur la quantitatif, la restauration des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Sur le volet qualité de l'eau le Préfet a souhaité souligner l'importance de la filière comté pour l'économie du territoire et la nécessité pour la filière de prendre à bras le corps cette problématique au risque d'une dégradation de l'image de cette AOP qui repose sur la qualité du terroir

Les élus ont souhaité également évoqué l'étude en cours pour projet de réhabilitation du barrage du lac Saint Point, qui n'a pas avancé depuis avril 2021.

Lors de ces derniers débats, le préfet a dans un premier temps fait part du peu d'intérêt qu'il voyait au scénario 3, le plus ambitieux, qui permettrait une rehausse mobile de 25 cm. Suite aux échanges et arguments apportés par l'EPAGE, il a visiblement évolué dans son approche et a avancé l'idée que l'EPAGE HDHL prenne la maîtrise d'ouvrage de l'étude d'impact sur la réhabilitation du barrage par délégation des services de l'État.

Les élus du bureau valident le principe d'un portage par l'EPAGE si cela peut faire avancer plus vite le projet, à condition de bien fixer le cadre préalable, les financements etc...

Ils proposent qu'un courrier soit adressé prochainement à Monsieur le Préfet pour le remercier de son accueil et de son écoute sur ces problématiques et faisant état de la position de principe du Bureau, tout en lui proposant une rencontre sur le terrain pour mieux se rendre compte du sujet

La question de la révision du Plan de Gestion de la Ressource en Eau est également abordée et de la sécurisation de l'AEP sur le secteur du Haut Doubs en lien avec des investissements potentiels lourds à venir (exploitation de l'eau du tunnel du Mont d'Or, évolution de la station de pompage dans le lac du SIE de Joux, équipement du nouveau puits d'Houtaud avec des exigences sur la non-dégradation de la tourbière de la Grande Seigne qu'il est difficile d'évaluer à ce jour, etc...).

M. DEFRASNE évoque le fait que le manque de réflexion globale et partagée à l'échelle intercommunautaire pourrait conduire à de mauvais choix d'investissement si chacun ne raisonne qu'à l'échelle de son EPCI.

Il plaide donc pour que les réflexions engagées sur la révision du PGRE soit aussi l'occasion d'animer une réflexion partagée entre les collectivités concernées pour les choix à venir. Il pense que l'EPAGE en tant qu'animateur du SAGE et du PGRE pourrait aider à cette animation.

Les représentants des autres EPCI concernés indiquent qu'ils sont favorables à ces échanges. Christian Vallet rappelle qu'il était question à un moment que le président du Pays du Haut Doubs prenne l'initiative d'une rencontre politique à ce sujet.

Le Président fait part de son avis favorable à ce que l'EPAGE puisse aider à animer ce sujet sensible.

3 Préparation du débat d'orientations budgétaires

Cette présentation est assurée par M. Olivier BILLOT et Cyril THEVENET

3.1 Budget général – section de fonctionnement

3.1.1 Les études

Un nombre important d'études est envisagé en 2022 sur les volets Animation SAGE, GEMA (dont ENS), PI et Natura 2000

Animation SAGE (financements attendus 50 %) :

- Etude Flux admissible : 120 k€ TTC
- Etude prospective changement climatique sur la ressource en eau : 190 k€ TTC
- Plan de gestion stratégique des milieux humides (travail en régie)

Gestion des milieux aquatiques (financements attendus 50 %)

- Etude Jougna : 60 k€ TTC
- Finalisation inventaire milieux humides : 25,5 k€ TTC
- Evaluation travaux furieuse : 25 k€ TTC
- Etudes pour les ENS : 40 k€ dont 35 k€ TTC pour l'ENS du val de Morteau
- Compléments études qualité eau (affluents Haute Loue notamment) : 25 k€ TTC

Prévention des inondations (pas de financement)

- Etude hydraulique ruisseau Vau Rurey : 15 k€ TTC
- Etude hydraulique ruisseau Dahon Valdahon : 30 k€ TTC
- Etude hydraulique traversée Pontarlier et Doubs : 80 k€ TTC
- Complément étude géotechnique digue Bannans : 17 k€ TTC

Natura 2000 (financement 100 %)

- Etudes et suivis sur le site Loue Lison : 105 k€ TTC
- Etudes et suivis sur le site Drugeon Haut Doubs : 108 k€ TTC

3.1.2 Les frais de personnel

La masse salariale va augmenter en 2022 suite à la création de deux nouveaux postes validés en Comité syndical de décembre 2021 à savoir :

- Animateur agro-environnement foncier
- Technicien de rivière

Et également du fait des 2 remplacements pour congés maternité.

Vous trouverez ci-dessous les dépenses recettes prévisionnelles de fonctionnement sur 2022 et sur la période 2022-2026, sur la base pour l'instant d'un niveau de cotisation égal à 2021 :

+	CODE	LIBELLÉ	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Recettes	1 604 254,61	1 751 855,19	1 466 123,79	1 394 074,73	1 394 780,68	1 395 495,71
+	002	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	92 255,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
+	013	Atténuation de charges	3 202,85	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
+	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 416,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
+	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	141 105,43	146 719,00	77 716,00	78 416,94	79 124,89	79 839,92
+	74	Dotations et participations	1 318 762,24	1 602 134,19	1 385 405,79	1 312 655,79	1 312 655,79	1 312 655,79
+	75	Autres produits de gestion courante	1,87	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
+	77	Produits exceptionnels	8 510,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dépenses	1 273 599,07	1 704 945,97	1 526 860,77	1 375 721,50	1 377 952,99	1 374 253,81
+	011	Charges à caractère général	360 180,27	729 404,20	565 615,05	412 630,99	413 024,86	412 972,70
+	012	Charges de personnel et frais assimilés	760 565,75	892 010,58	882 775,19	884 712,68	886 660,22	888 617,86
+	022	Dépenses imprévues	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
+	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	94 459,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
+	65	Autres charges de gestion courante	43 725,99	51 760,36	52 252,88	52 750,70	53 251,89	48 276,07
+	66	Charges financières	11 342,87	12 054,83	6 501,65	5 911,13	5 300,02	4 671,18
+	67	Charges exceptionnelles	2 144,90	11 716,00	11 716,00	11 716,00	11 716,00	11 716,00
+	68	Dotations aux amortissements et provisions	1 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Résultat	330 655,54	46 909,22	-60 736,98	18 353,23	16 827,69	21 241,90

Informations et remarques :

Olivier BILLOT précise que cette simulation a été faite sans intégrer pour l'instant les recettes complémentaires liées au PI qui ont été discutées et validées sur le principe par les présidents d'EPCI l'an dernier (montant estimatif de 180 k€/an) alors que les dépenses sont déjà intégrées dans cette prospective.

Cyril THEVENET apporte la précision que l'année 2022 est bien particulière en fonctionnement, avec notamment des études prospectives liées au SAGE, et que cela s'articule bien tout de même avec un investissement plus faible cette année.

Il fait aussi la remarque qu'au niveau de la ligne 70 « Recettes », le montant indiqué à partir de 2023 n'inclut plus des sommes qui étaient financées auparavant dans le cadre du programme LIFE maintenant terminé et qu'en cas d'accord sur le nouveau programme LIFE Climat cela changerait la donne.

3.2 Budget général – section d'investissement

L'année 2022 constituera une année de transition sur le plan des investissements à la suite de la finalisation de chantiers conséquents en 2021 et à des phases d'études avant-projet en cours sur de nombreux cours d'eau.

Les principaux travaux prévus cette année sont les suivants :

- Une 1^{ère} tranche de travaux sur le ruisseau de St Rénober à Quingey (voir attribution de marché dans le rapport ci-joint),
- Une 1^{ère} tranche de travaux sur la Bonneille à Ornans (Entreprises retenues). Malheureusement un propriétaire clé vient de se désister ce qui à minima va reporter les travaux,
- Changement des systèmes de manœuvre hydraulique du barrage Rivex à Ornans,
- Travaux d'entretien des barrages, propriétés de l'EPAGE.

Plusieurs Avant-projet sont prévus également :

- 1^{ère} tranche sur le Doubs entre Arçon et Maison du Bois,
- 1^{ère} tranche sur les affluents de la haute loue (Raffenot, Vergetolle, Amathay, Vaux),
- 2^{ème} tranche sur le ruisseau de ST Rénoberot,
- Finalisation étude AVP sur la Tanche,
- 1^{ère} tranche AVP sur le haut lizon (étude pour l'instant stoppée dans l'attente échange avec les communes),
- Restauration de la confluence du Ruisseau de Friard avec le Doubs à Oye et Pallet,
- Lancement étude diagnostic AVP sur le Théverot.

Vous trouverez ci-dessous pour mémoire le PPI 2022-2026 avec l'ensemble des projets en cours ainsi qu'un PPI plus réaliste avec les projets ayant une chance d'aboutir sur la même période.

PPI2022-2026_maxi	2022	2023	2024	2025	2026
Acquisitions foncières					100 000,00
Acquisitions matériel				31 000,00	
Contrat Natura 2000 Drugeon					168 813,00
Deconnexion du lotaud étang de Frasne	29 833,00				
Etude affluents haute loue					
Programme prévention inondation ruisseau Vau Montgesoye		30 000,00			
restauration affluents haute Loue					1 272 000,00
Restauration confluence ruisseau Friard		36 000,00			
Restauration continuité barrage Rennes sur Loue					
Restauration continuité seuil chays chirac Ornans					120 000,00
Restauration continuité seuil de Brères sur le Loue				48 000,00	
Restauration de la Boneille				892 400,00	
Restauration de la Morte amont					900 000,00
Restauration Doubs aval de Pontarlier					590 000,00
Restauration du Théverot		85 000,00			
Restauration Furieuse La Chapelle sur Furieuse					
Restauration furieuse Salins les bains	60 000,00				
Restauration Haut Lizon					1 353 788,00
Restauration la Jougnena		60 000,00			
Restauration La Morte La Cluse et Mijoux	160 764,00				
Restauration marais et ruisseau de la Tanche					1 144 640,00
Restauration ripisylve, mise en défens cours d'eau	0,00				
Restauration ruisseau Cornabey					54 000,00
Restauration ruisseau St Rénober Lavans Quingey			420 000,00		
Restaurations ruisseaux de Liesle					940 250,00
Travaux ouvrages protection contre inondations					200 000,00
travaux sur ouvrages hydrauliques					117 972,00
Investissement	1 226 554	1 490 850	1 962 550	1 786 150	2 348 356

PPI2022-2026_réel	2022	2023	2024	2025	2026
Acquisitions foncières					100 000,00
Acquisitions matériel				31 000,00	
Contrat Natura 2000 Drugeon					168 813,00
Deconnexion du lotaud étang de Frasne	29 833,00				
Etude affluents haute loue					
Programme prévention inondation ruisseau Vau Montgesoye		30 000,00			
restauration affluents haute Loue					1 272 000,00
Restauration confluence ruisseau Friard		36 000,00			
Restauration de la Boneille				892 400,00	
Restauration Doubs aval de Pontarlier					590 000,00
Restauration du Théverot		85 000,00			
Restauration furieuse Salins les bains	60 000,00				
Restauration la Jougna		60 000,00			
Restauration La Morte La Cluse et Mijoux	160 764,00				
Restauration marais et ruisseau de la Tanche					1 144 640,00
Restauration ripisylve, mise en défens cours d'eau	0,00				
Restauration ruisseau Cornabey					54 000,00
Restauration ruisseau St Rénober Lavans Quingey			420 000,00		
Travaux ouvrages protection contre inondations					200 000,00
travaux sur ouvrages hydrauliques					117 972,00
Investissement	1 147 516	1 290 850	1 253 550	1 050 150	710 356

4 Attribution de marchés

Ces points sont présentés par M. THEVENET

4.1 Travaux de restauration du ruisseau de St Rénober -tranche 1 (Quingey)

L'objectif du projet est de restaurer morphologiquement le Ruisseaux de St Rénober qui prend sa source sur la commune de Quingey (25), pour confluer avec la Loue à Lavans-Quingey (25).

Les travaux, projetés dans ce marché concernent la partie amont de la RD13 qui franchit le ruisseau. Ils consistent à réaliser des aménagements dans le lit du cours d'eau (recharge, seuils de fond, risbermes, épis déflecteurs, abreuvoir, ...) sur un linéaire d'environ 800m.

Une première phase concerne le traitement de la ripisylves qui doit intervenir avant fin mars 2022 puis une seconde phase de travaux concernera les interventions en lit du cours d'eau de juillet à octobre 2022.

Une seule tranche ferme constitue ce marché.

L'enveloppe allouée à ces travaux est de 110 000 € TTC. L'estimation financière de l'opération, après chiffrage AVP, est de 112 000 TTC.

Après consultation des entreprises du 21/12/2021 au 26/01/2022, 9 candidats ont remis une offre dans le délai imparti, à savoir :

ECORIVER	71 610,00 € TTC
COLAS	81 663,75 € TTC
FCE SAS	95 304,40 € TTC
DESERTOT	100 332,00 € TTC
JURA NATURA SERVICES	101 188,50 € TTC
FAMY	118 467,00 € TTC
TP MOUROT	121 651,80 € TTC
BOUVERESSE TP	127 826,82 € TTC
MALPESA-CLIMENT	143 963,91 € TTC

Toutes les candidatures sont jugées recevables.

D'après l'analyse technique et financière des neuf offres, sur la base des critères de jugement décrits par le Règlement de Consultation, l'offre de l'entreprise JURA NATURA SERVICES (101 188,50 € TTC) ressort au classement comme la plus avantageuse, au regard des propositions techniques apportées qui sont cohérentes avec le prix de l'offre.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des notes obtenues pas les candidats :

Nom entreprise	BOUVERESSE	COLAS	DESERTOT	ECORIVER	FAMY	FCE	JNS	MALPESA-CLIMENT	MOUROT
Note technique	68,3	57,5	76,3	76,9	79,0	83,9	100,0	75,3	54,3
Note financière	56,0	87,7	71,4	100,0	60,4	75,1	70,8	49,7	58,9
Note Final	60,5	67,2	71,1	82,9	68,3	76,9	84,1	61,9	53,8
Classement	8	6	4	2	5	3	1	7	9

Délibérations n° 293 : L'exposé entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise Jura Natura Services, pour un montant total de 84 323,75 € HT (101 188,50 € TTC),
- Autorise le Président à notifier et signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement de ce marché d'études.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

4.2 Diagnostic hydromorphologique et définition des travaux de restauration du ruisseau du Théverot (Les Gras et Grand' Combe Châteleu, 25500)

Le ruisseau « le Théverot » prend sa source en Suisse à plus de 800 m d'altitude. Il rejoint la rivière Doubs après avoir traversé les communes de Les Gras et Grand'Combe-Châteleu (25500). Son linéaire est estimé à 12,7 km de cours d'eau principal et 24 km d'affluents.

Le secteur est situé sur la masse d'eau FRDR10323 – Le Théverot (sous-bassin DO_02_12 Haut-Doubs). Cette masse d'eau fait l'objet d'une mesure « réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau » (MIA0203) dans le programme de mesures du SDAGE 2016-2021. Le bon état écologique doit être atteint en 2027 mais aucune action de restauration ou de réhabilitation n'a été engagée sur ce cours d'eau pour le moment.

Le sous bassin est intégré au SAGE Haut-Doubs Haute-Loue (approuvé et révisé) et au contrat de territoire associé.

Le ruisseau du Théverot a subi plusieurs modifications avant 1740 (carte de Cassini) avec l'installations de nombreux moulins de scierie et de forge. Elles ont continué jusqu'à aujourd'hui avec l'élargissement de l'aire urbaine, l'installation de nouvelles industries et l'optimisation des surfaces de culture. Les pressions anthropiques sont aujourd'hui multiples du fait d'une forte urbanisation du bassin-versant et probablement d'une partie du lit majeur du cours d'eau. Le travail du bois est encore bien présent sur le territoire, en témoignent les nombreuses scieries situées en bordure directe du cours d'eau.

Aujourd'hui, une grande partie des 12,7 kms du cours d'eau principal est totalement rectifiée et enfoncée. Les affluents présentent des pentes importantes et sont en grande partie temporaires et/ou intermittents.

Une étude diagnostic et de définition de travaux avait été réalisée par RWB en 2001 (sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Grand'Combe-Châteleu) mais doit être remise à jour en considérant les pressions actuelles.

Une consultation a été lancée par l'EPAGE en décembre 2021. Elle concerne la réalisation d'un diagnostic hydromorphologique et la définition des travaux de restauration du cours d'eau principal du Théverot de sa source à sa confluence avec le Doubs ainsi que l'affluent appelé secteur « Champagne-Dessous », soit 16,4km de linéaire.

Cette étude nécessite :

- De compléter les informations disponibles avec des **investigations complémentaires** réalisées par le bureau d'études,
- De proposer un **diagnostic hydro-éco-morphologique**, le plus complet possible,
- De définir les **objectifs du projet**,
- De proposer des **scénarii de travaux de restauration et/ou de réhabilitation par secteur en phase APS et APD**.

Il est précisé que cette étude est financée à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau RMC. Ce taux ne pourra être bonifié dans le cadre du contrat de bassin si l'étude est engagée au premier semestre 2022. La Région Bourgogne-Franche-Comté doit apporter des précisions à l'EPAGE quant à la possibilité d'un co-financement

FEDER. Un entretien est prévu avec la Chargée de missions de la DDT25 en charge de l'attribution des fonds Barnier pour connaître les conditions d'éligibilité.

La date limite de réception des offres était le 26 janvier 2022 à midi, 2 candidats ont remis une offre dans le délai imparti.

TÉLÉOS	117 240,00 € TTC
ARTÉLIA	119 743,20 € TTC

Les prix ont été négociés auprès des deux bureaux d'études mais ces changements n'ont pas impacté le classement des offres.

Prix proposés (hors options)

Classement Technique		Classement Prix		
1 Téléos	45,9	1 Téléos	97 700,00 € HT	45,0
2 Artélia	41,5	2 Artélia	102 872,00 € HT	42,7

Prix négociés (hors options)

Classement Technique		Classement Prix		
1 Téléos	45,9	1 Téléos	97 700,00 € HT	45,0
2 Artélia	41,5	2 Artélia	99 786,00 € HT	44,1

CLASSEMENT FINAL (ramené à 100 points)	
1 Téléos	90,9
2 Artélia	85,6

Délibération n° 294 : L'exposé entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre du bureau d'études Téléos, pour un montant total de 97 700,00 € HT (117 240,00 € TTC),
- Autorise le Président à notifier et signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement de ce marché.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

4.3 Etude et cartographie de la végétation du projet ENS des plaines alluviales du Val de Morteau

Le projet d'Espace Naturel Sensible des plaines alluviales du Val de Morteau pourra aboutir si un plan de gestion de l'ENS est rédigé. Pour ce faire, il est nécessaire d'engager préalablement une étude et une cartographie de la végétation des 750 ha que comptent ce site. Cette étude permettra de cartographier finement le site et sectoriser le territoire afin d'asseoir une stratégie d'intervention hiérarchisée.

Il est précisé que cette étude est financée à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau RMC.

La date limite de réception des offres était le 24 janvier 2022 à minuit, 5 candidats ont remis une offre dans le délai imparti.

ECOTOPE	14 775,00 € HT
NICOLAS JAEGER	16 900,00 € HT
KLASEÁ	17 850,00 € HT
MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT	26 650,00 € HT
SERUE INGÉNIERIE	62 000,00 € HT

Classement Technique		Classement Prix		
3 MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT	50	3 ECOTOPE	14 775,00 € HT	40,00
4 KLASEA	45	4 NICOLAS JAEGER	16 900,00 € HT	34,97
5 ECOTOPE	35	5 KLASEA	17 850,00 € HT	33,11
6 NICOLAS JAEGER	35	6 MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT	26 650,00 € HT	22,18
7 SERUE-INGÉNIERIE	20	7 SERUE-INGÉNIERIE	62 000,00 € HT	9,53

CLASSEMENT FINAL (ramené à 100 points)	
3 KLASEA	78,11
4 ECOTOPE	75,00
5 MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT	72,18
6 NICOLAS JAEGER	69,97
7 SERUE-INGÉNIERIE	29,53

Délibération n° 295 : L'exposé entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre du Bureau d'études KLASEÁ, pour un montant total de 17 850,00 € HT (21 420,00 € TTC),
- Autorise le Président à notifier et à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement de ce marché.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Informations et remarques :

À la suite de ces présentations, Mme LOIZON fait la remarque pour qu'il y ait bien une bonne communication avec les services départementaux sur l'instauration de ces nouveaux espaces.

5 Demandes d'aides

5.1 Demande de subvention suivis/études Natura 2000 en 2022 : site N2000 Vallées du Dugeon et du Haut-Doubs ; site N2000 Vallées de la Loue et du Lison

5.1.1 Site N2000 Vallées du Dugeon et du Haut-Doubs

La mise en œuvre des Documents d'Objectifs (DOCOB) du site N2000 comporte un volet « Suivis et études » conséquent. Les objectifs de ces suivis sont :

- Connaître la localisation des espèces sensibles et des sites de nidification afin d'informer les usagers (propriétaires, agriculteurs, forestiers, etc.) afin de les protéger pendant la période de reproduction

- Poursuivre la réalisation de suivis floristiques et entomologiques (papillons et libellules) afin de suivre les effectifs et évaluer l'efficacité des actions de gestion.
- Améliorer nos connaissances du site Natura 2000 en réalisant des études plus ponctuelles.

En 2022, en plus des suivis habituels :

- 2 stages sont proposés : 1 stagiaire sur le suivi du Courlis cendré et Vanneau huppé et 1 stagiaire sur la modélisation de la répartition et de la succession de la fauche des prairies (encadré par un partenaire universitaire).
- La réalisation d'un bilan de 20 ans de suivis entomologiques sur le Drugeon, afin de réorienter si nécessaire le programme de suivis et en vue de la réactualisation des DOCOB.
- La réactualisation de la cartographie de végétation sur les parcelles agricoles de la vallée du Drugeon, afin de voir l'évolution des prairies d'intérêt européen.
- La poursuite des suivis naturalistes initiés dans le cadre du LIFE Tourbières du Jura, afin d'évaluer l'efficacité de travaux de restauration.

Ces différentes études et suivis sont réalisées soit en interne soit par prestation de service. Le montant prévisionnel s'élève à 108 262,01 € (cf. tableau détaillé annexé). Un financement Natura 2000 ETAT+FEADER à hauteur de 100% est attendu.

	Fréquence de réalisation	Rémunération	Prestations	Détails	Total	
Gestion et protection des espèces	annuel	10 469,83 €	3 870,80 €	Suivis en interne + stagiaire Courlis/Vanneau	14 340,63 €	41 635,41 €
Suivis pour l'évaluation de la gestion	annuel	3 433,78 €	23 861,00 €	Suivis habituels et post-LIFE Flore, Papillon, Libellule, Piezo	27 294,78 €	
	ponctuel (2022)	578,34 €	11 659,00 €	Bilan des 20 ans de suivis Papillon, Libellule	12 237,34 €	64 165,14 €
Etude de connaissance	ponctuel (202)	1 927,80 €	50 000,00 €	Restitution des études 2021, Réactualisation cartographie habitats parcelles agricoles	51 927,80 €	
					Frais de structure	2 461,46 €
					Total	108 262,01 €

Délibération n° 296 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement pour les suivis et études 2022 Natura 2000 du site Drugeon – Haut-Doubs,
- Autorise le Président à signer les demandes de financement auprès de l'État et de l'Union Européenne (FEADER) pour un montant de 108 262,01 €.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

5.1.2 Site N2000 Vallées de la Loue et du Lison

Dans le cadre de l'animation Natura 2000 sur le site « Vallées de la Loue et du Lison », il est proposé de lancer en 2022 les études et les prestations suivantes :

- Recherche et caractérisation en 2022 et 2023 des frayères potentielles à Apron du Rhône (*Zingel asper*) de la rivière Loue pour un montant prévisionnel de 30 000,00 € TTC. Ce poisson endémique du bassin

du Rhône, en danger critique d'extinction au niveau mondial, bénéficie d'un plan national d'actions. Parmi les actions recensées figure la recherche et la caractérisation des frayères potentielles d'Apron du Rhône sur la rivière Loue. Une petite population étant localisée sur le cours moyen de la rivière Loue (entre Chenecey-Buillon et Arc-et-Senans), à l'intérieur du site Natura 2000, il convient donc de mettre en œuvre cette étude visant à améliorer les connaissances de cette espèce fortement menacée.

- Réactualisation des connaissances relatives à l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) sur les affluents de la Loue et du Lison pour un montant prévisionnel de 45 000,00 € TTC. Depuis 50 ans, on observe en France une diminution de 90 % de l'aire de répartition de l'Ecrevisse à pattes blanches dont le statut de conservation est jugé « Vulnérable » au niveau national.

Sur Loue-Lison, les populations relictuelles sont localisées sur quelques affluents forestiers de la Loue et du Lison et il convient de réactualiser les connaissances (répartition et taille des populations) relatives à cette espèce dans la mesure où les dernières prospections importantes ont été menées il y a 25 ans et que des événements de type sécheresse, maladies se sont produits ces dernières années.

- Frais d'expertise pour la mise en place d'îlots de sénescence Natura 2000 pour un montant prévisionnel de 30 000 € TTC. Projets d'îlots de sénescence identifiés notamment sur plusieurs communes du territoire Loue-Lison.

Il est précisé que ces études d'amélioration de la connaissance visent, in fine, à mettre en place des mesures de conservation et de restauration des habitats aquatiques et terrestres.

Au total, le montant des études s'élève à 105 000,00 € TTC. Il est précisé qu'un financement à hauteur de 100 % est attendu de l'Etat et l'Union Européenne (Feader).

Délibération n° 297 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **Valide le plan de financement pour les études complémentaires 2022 pour Natura 2000 - site Vallées de la Loue et du Lison,**
- **Autorise le Président à signer les demandes de financement auprès de l'État et de l'Union Européenne (FEADER) pour un montant de 105 000,00 € TTC.**

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

5.2 Demande de subvention pour le renouvellement du contrat Natura 2000 Drugeon – Haut-Doubs porté par l'EPAGE HDHL

L'EPAGE, à la suite de la CFD et du SMMAHD, porte en propre depuis 2002 un contrat Natura 2000 sur la gestion des zones humides du Drugeon. L'actuel contrat pour la période 2017-2021 est arrivé à échéance ; il est donc proposé de le renouveler pour la 4^{ème} fois. Le projet de nouveau contrat concerne 298,40 ha de zones humides dans la vallée du Drugeon mais également sur les zones humides de Malpas. Les 49 îlots de gestion sont de taille diverse, allant de 0,1 ha à 39,8 ha. Les propriétaires des zones humides concernés, communes ou propriétaires privés, ont confié la gestion de leur terrain à l'EPAGE par le biais d'une convention de mise à disposition. Le principal objectif du contrat Natura 2000 est de maintenir les milieux humides ouverts abritant une biodiversité rare et menacée typique de ces espaces. Pour ceci, l'EPAGE mène des actions de pâturage extensif (avec son propre troupeau conservatoire ou en partenariat avec des propriétaires d'animaux), de

fauche tardive ou encore de défrichage manuel ou mécanique. De la pose de nouvelles clôtures fixes est également prévue sur certains secteurs ayant été restaurés dans le cadre du programme LIFE Tourbières du Jura.

Le contrat Natura 2000 prend en charge toutes les dépenses courantes (frais de réparation du matériel, nourriture et soin chevaux, location de hangar et grange, etc.), les prestations extérieures (pose de clôtures, chantier de défrichage, prestation de pâturage, etc.), les salaires des agents, les frais de déplacement et les coûts indirects.

Les taux de financement sont toutefois différents en fonction du type d'actions : les équipements pastoraux et les frais liés au pâturage sont pris en charge à 80% et les frais liés à la fauche et au défrichage à 100%, ce qui appelle un autofinancement de l'EPAGE.

Le récapitulatif des dépenses prévisionnelles envisagées pour les 5 ans du contrat (2022-2026) est le suivant :

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles par actions

	Montant des dépenses prévisionnelles (€)	Taux de financement (%)	Montant éligible (€)
Action N03Pi : Equipements pastoraux			
1. Dépenses sur devis (achats et prestations de service)	80 248,55	80%	64 198,84
2. Dépenses de rémunération	3 857,91	80%	3 086,33
3. Dépenses de frais professionnels (sur facture)	240,00	80%	192,00
6. Coûts indirects	578,69	80%	462,95
<i>sous-total N03Pi</i>	<i>84 925,15</i>	<i>80%</i>	<i>67 940,12</i>
Action N03Ri : Gestion pastoral			
1. Dépenses sur devis (achats et prestations de service)	24 820,00	80%	19 856,00
2. Dépenses de rémunération	63 473,19	80%	50 778,55
3. Dépenses de frais professionnels (sur facture)	2 150,00	80%	1 720,00
6. Coûts indirects	9 520,98	80%	7 616,78
<i>sous-total N03Ri</i>	<i>99 964,17</i>	<i>80%</i>	<i>79 971,33</i>
Action N04R : Fauche			
1. Dépenses sur devis (achats et prestations de service)	23 935,10	100%	23 935,10
2. Dépenses de rémunération	10 772,00	100%	10 772,00
3. Dépenses de frais professionnels (sur facture)	100,00	100%	100,00
6. Coûts indirects	1 615,80	100%	1 615,80
<i>sous-total N04R</i>	<i>36 422,90</i>	<i>100%</i>	<i>36 422,90</i>
Actions N05R : Chantier d'entretien			
1. Dépenses sur devis (achats et prestations de service)	75 458,10	100%	75 458,10
2. Dépenses de rémunération	20 608,34	100%	20 608,34
3. Dépenses de frais professionnels (sur facture)	300,00	100%	300,00
6. Coûts indirects	3 091,25	100%	3 091,25
<i>sous-total N05R</i>	<i>99 457,69</i>	<i>100%</i>	<i>99 457,69</i>
TOTAL	320 769,91		283 792,04

Année	Montant des dépenses prévisionnelles réellement supportées (€)	Montant éligible (€)
2022	52 772,82	45 888,36
2023	98 452,91	86 230,31
2024	86 707,44	76 959,76
2025	43 953,37	39 936,80
2026	38 883,37	34 776,80
TOTAL	320 769,91	283 792,04

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Plan de financement

Total des dépenses prévisionnelles	320 769,91 €
Total des dépenses éligibles	283 792,04 €
Financement Etat (37%)	105 003,06 €
Financement Union européenne (63%)	178 788,99 €
Autofinancement de l'EPAGE	36 977,86 €

Délibération n° 298 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement pour le renouvellement du contrat Natura 2000 Drugeon – Haut-Doubs pour la période 2022-2026,
- Autorise le Président à signer les demandes de financement auprès de l'État et de l'Union Européenne (FEADER) pour un montant de 283 792,04 €.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

6 Ressources humaines

Ces points sont présentés par Cyril THEVENET et Christian VALLET

6.1 Participation contrat mutuelle

Pour donner suite à la volonté des élus de l'EPAGE d'adhérer au contrat groupe de complémentaire santé, il est proposé d'appliquer la même participation que la Communauté de Communes Frasne Drugeon. A savoir une prise en charge de 50 % de la cotisation de l'agent pour la formule 3 la plus élevée du contrat et par tranche d'âge.

Soit :

- Agent – 30 ans : 23 €
- Agent – 50 ans : 33 €
- Agent + 50 ans : 41 €

Coût prévisionnel :

Tranche âge	Nb agents	Coût annuel
20-30	6	1656 €
30-40	4	1584 €
40-50	2	792 €
50-60	3	1476 €
60-70	0	
TOTAL		5508 €

6.2 Tickets restaurants

La valeur faciale peut être définie par l'EPAGE mais ne doit pas dépasser 5.62 € de participation de la structure pour être exonérée de charges sociales.

Un titre restaurant doit être délivré par jour travaillé y compris en télétravail. Toutes les absences et congés doivent être déduits.

Il existe deux formats proposés :

- carte rechargeable
- carnet papier

Les frais de gestion de 1% sur le volume commandé sont identiques peu importe le format. Cependant les frais d'envoi de 13.20 € s'appliqueront une seule fois pour une durée de 4 ans pour la carte au lieu de chaque mois pour le format papier.

Il est donc proposé de choisir le format carte rechargeable.

Coût annuel pour 17 agents pour une valeur faciale de 10 € et une participation de 50 % de l'EPAGE :

216 jours travaillés (congés et RTT déduits) * 17 agents * 5 € = 18 360,00 €

Frais de gestion : 1%*(216 jours *17 agents *10 euros) = 367,20 €

Frais d'envoi : 13,20 €

TOTAL : 18 740,40 €

6.3 Evolution des postes partagés avec la Communauté de communes Plateau de Frasne et Val du Drugeon intervenant sur les réserves

Pour donner suite à la démission du technicien RNR au 08/04/2022, il a été envisagé avec la Communauté de Communes Frasne Drugeon de réorganiser les postes partagés entre les deux structures. Pour rappel deux postes sont partagés :

- Conservatrice RNR : 60 % EPAGE – 40 % CFD
- Technicien RNR : 70 % EPAGE – 30 % CFD.

Il est proposé de supprimer le poste de technicien au sein de l'EPAGE et de reprendre à temps plein le poste de conservatrice. La CFD reprendra à temps plein le poste de technicien.

Le comité technique sera saisi le 8/03 pour avis et une délibération sera prise en ce sens au Comité syndical du 31/03/2021 pour date d'effet au 01/05/2021.

7 Conventions

7.1 Avenant à la convention avec la Communauté de communes du Grand Pontarlier relative aux mesures compensatoires de la ZAE des Granges Narboz et des Gravilliers

L'EPAGE et la CC GP ont signé le 30 juin 2016 une convention de financement en vue de la mise en œuvre de mesures compensatoires, relevant de la responsabilité de la CC GP, liées à la destruction de zones humides, ceci dans le cadre d'un dossier de régularisation pour la ZAE des Granges Narboz et d'un dossier de déclaration pour la ZAE des Gravilliers (Tranche 1 : Lieu-dit Crêt de Dale)

Cette convention prévoit dans son article 2 que l'EPAGE s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage des actions de restauration des zones humides liées aux mesures compensatoires et de leur suivi et qu'il sera maître d'ouvrage d'un projet global de restauration du ruisseau de la Morte et de la tourbière du Frambourg à La Cluse et Mijoux.

Cette convention prévoit également qu'à l'issue de la consultation des entreprises pour ces travaux, un avenant à la présente convention sera passé prenant en compte le montant réel des travaux prévus et le programme du suivi post travaux à mettre en place.

Cet avenant, joint en annexe, a pour objet de préciser les coûts liés à la restauration et au suivi des travaux prévus dans la convention du 30 juin 2016, dans son article 3 et donc de préciser les coûts définitifs à la charge de la CCGP qui s'élève à 85 011,95 €.

Délibération n° 299 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Valide l'avenant à la convention de financement avec la CCGP,
- Autorise le Président à signer l'avenant de cette convention et tout document correspondant.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

7.2 Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Malpas et l'EPAGE HDHL

Dans le cadre des travaux de restauration hydro écologique réalisés en 2022 sur la tourbière sud du lac de Malpas (programme LIFE Tourbières du Jura), une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été passée avec la commune de Malpas afin de modifier les canalisations d'eau pluviale ainsi que les ouvrages de protection d'une perte attenante au site.

Le coût réel des travaux délégué s'est avéré légèrement supérieur au coût initial prévu dans la convention (quelques centaines d'euros). Afin que la commune puisse récupérer la TVA, le trésorier demande qu'un avenant soit passé à la convention afin de préciser le montant réel définitif.

Délibération n° 300 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Valide cet avenant n°1 de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,
- Autorise le Président à signer l'avenant de cette convention et tout document correspondant.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

7.3 Convention avec la Communauté de communes du Grand Pontarlier pour fauche de parcelle(s)

Le Bureau Syndical du 13/10/2021 a validé le projet de convention de prestation entre la CCGP et l'EPAGE, concernant la gestion à titre gratuit de la végétation de l'ancienne décharge de Pontarlier. Quelques modifications de forme ont été apporté par la CCGP. Il est donc demandé aux membres du Bureau de réexaminer le projet définitif de convention, de le valider et d'autoriser le Président à la signer.

Délibération n° 301 : L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Valide cette convention de partenariat,
- Autorise le Président à signer la convention finalisée et tout document correspondant.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

8 Questions diverses

Jean-Pierre FRIGO rapporte que la SNCF a contacté le PNR du Pays Horloger pour une réunion concernant des travaux sur un pont ferroviaire sur la Tanche et, en revanche, l'EPAGE HDHL n'y était pas convié. L'information a été transmise d'inviter l'EPAGE

Jean-Claude GRENIER informe sur l'intérêt de prendre une délibération autorisant le président à solliciter une demande de subvention pour les études hydrauliques dans le cadre de la DSIL.

Béatrix LOIZON revient aussi sur les conférences consacrées aux « JOURNÉES ZONES HUMIDES ».

Aucune autre question, le Président déclare la séance levée à 11h55.

Le Président de l'EPAGE
Haut-Doubs Haute-Loue
Philippe ALPY

